

COVID-19

NOUVEAU CORONAVIRUS

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES VOYAGEURS



14 JOURS

Tous les voyageurs internationaux doivent s'auto-isoler pendant 14 jours en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine.

Les voyageurs nationaux qui entrent au Manitoba depuis la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut ou le nord-ouest de l'Ontario (à l'ouest de Terrace Bay) ne sont pas tenus de s'auto-isoler pendant 14 jours s'ils sont asymptomatiques et n'ont pas, à leur connaissance, été exposés à la COVID-19.

Tous les autres voyageurs nationaux arrivant au Manitoba (de régions non mentionnées ci-dessus) doivent s'auto-isoler pendant 14 jours conformément aux ordres provinciaux de santé publique.

Des renseignements additionnels et une liste d'exceptions se trouvent en ligne au www.manitoba.ca/covid19/soe.fr.html.

Si vous présentez des symptômes de rhume ou de grippe dans les 14 jours suivant votre arrivée au Manitoba, téléphonez à **Health Links – Info Santé** au **204 788-8200**, à Winnipeg; ou **1 888 315-9257** (sans frais au Manitoba).